

Albi, le 30 Mai 2011

Le Président,

Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue,
Madame, Monsieur l'Adjoint au Maire,
Madame, Monsieur le Conseiller Municipal,

J'ai le plaisir de vous convier au **60^{EME} CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN** qui aura lieu le :

SAMEDI 2 JUILLET 2011
A 8 H 30
A ALBI SALLE DES FETES DE
PRATGRAUSSALS -

*En présence de **MONSIEUR ANDRE LAIGNEL, SECRETAIRE GENERAL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE,***

pour un débat autour du thème suivant :

**« L'AUTONOMIE DE DECISION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :
QUEL AVENIR ? »**

Comme à l'accoutumée, notre Congrès Départemental sera scindé en deux parties :

- **Une partie STATUTAIRE de 9h00 à 10h00 : Rapport d'activités, rapport financier...**
- **Une partie DEBAT de 10h00 à 13h00.**

Un dossier complet (ordre du jour, rapport d'activités ...) vous sera remis à l'entrée du congrès, lors de **votre inscription obligatoire, à partir de 8h30.**

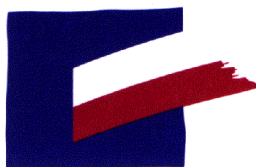
A l'issue de notre Assemblée Générale, et selon notre tradition, un déjeuner sera servi sur place, pour lequel une participation de 20 euros vous est demandée.

Je vous remercie de bien vouloir nous retourner le bulletin de participation ainsi que le règlement du déjeuner de clôture **avant le 29 Juin 2011 dernier délai.**

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Sylvain FERNANDEZ



BULLETIN de PARTICIPATION

~ 60^{ème} CONGRES DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN ~

☆☆☆☆☆☆☆☆

SAMEDI 2 JUILLET 2011
- A ALBI SALLE DES FETES
DE PRATGRAUSSALS -

☆☆☆☆☆☆☆☆

M. ou Mme :
Fonction :
Collectivité :

☆☆☆☆☆☆☆☆

Participera au Congrès
Sera accompagné de personnes
nom : qualité :
nom : qualité :
.....

Participera au déjeuner de clôture
(Participation individuelle : 20 euros)*
Sera accompagné de personnes
nom : qualité :
nom : qualité :
.....

Ne participera pas au Congrès

Signature,

***A REMPLIR ET A RENVOYER IMPERATIVEMENT AVANT LE 29 JUIN 2011**
AINSI QUE LE REGLEMENT DU DEJEUNER DE CLOTURE,
à l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn